

## A l'IMCE on pratique la méthode F.P.J.A. :

**Nous utilisons la méthode FPJA en conseil de classe afin de servir les objectifs pédagogiques de l'école en renforçant la qualité des échanges en conseil de classe.**

Voici une introduction de la méthode.

1. les **Faits** : éléments sur lesquels il y a une possibilité d'arriver à une conclusion partagée et non discutable (même si les perceptions ou jugements diffèrent sur ces faits). Ex : supposons qu'un camion de pompiers soit passé toutes sirènes hurlantes devant votre maison. Si vous l'avez vu passer, vous relatez : « j'ai vu passer un camion de pompier toutes sirènes hurlantes, il y a en avait même deux, un premier plutôt compact et un deuxième très long et qui ne portait qu'une énorme échelle ». Si vous ne l'avez qu'entendu « j'ai entendu plusieurs sirènes passer près de la maison ». Si c'est votre mari qui l'a entendu, vous relatez « mon mari m'a dit que ». Si vous découvrez la maison de vos voisins réduites en cendres à votre retour de vacances, vous pouvez supposer que les pompiers sont passés devant chez vous toutes sirènes hurlantes, mais cela reste une supposition, pas encore un fait.
2. Les **perceptions** : il s'agit de l'état émotionnel, de l'état d'esprit dans lequel l'événement vous a mis. Si vous savez qu'il y a une école maternelle au bout de la rue, la vue des pompiers vous a peut-être rempli d'horreur à l'idée de ce qui pourrait arriver. Si vous avez vous-même appelé les pompiers, le même fait vous a peut-être soulagé ou redonné espoir. Si vous habitez à 100 m de la caserne centrale des pompiers de Bruxelles, il est possible que votre cerveau soit tellement accoutumé aux sirènes que vous n'avez même pas remarqué qu'ils sont passés. Considérez que chacun a le droit souverain d'avoir sa perception ou ses émotions, et qu'elles varieront considérablement d'une personne à l'autre et même au cours du temps pour la même personne.
3. Les **jugements** : la proposition « les pompiers sont vraiment fous de rouler aussi vite » n'est pas un fait mais un jugement. Il s'agit de mettre les faits sur son échelle de valeurs. Cette échelle s'est construite et continue à se construire sur de nombreuses bases (l'éducation, la formation, l'expérience, etc). Il s'agit ici d'énoncer le jugement que les acteurs portent sur les faits.
4. Les **Actions** : Que décidez-vous de faire suite à cet événement. Ex : « ça fait 6 mois que je dois remplacer les détecteurs de fumée et ramoner la cheminée du poêle au bois, ce soir je le fais. »

En résumé :

► **Les faits** : éléments objectifs sur lesquels on arrive à une conclusion partagée et non discutable. Doivent être établis par écrit avant le conseil de classe.

► **Les perceptions** : l'état émotionnel dans lequel l'événement vous a mis.

► **Les jugements** : jugements que chaque participant tirera des faits, et le jugement partagé entre professionnels qui sera celui du conseil de classe.

► **Les actions** : tenant compte des faits, perceptions, jugements, que décide le conseil de classe ?

L'action décidée doit être balisée : qui ? quand ? quoi ? comment ?

Si le groupe n'arrive pas à conclure sur une action, un autre conseil de classe doit être programmé.

L'action est notée dans le P.I.A. et le titulaire suit la bonne mise en place de l'action et coordonne l'évaluation des résultats de l'action.